

Réseau « Contrats publics dans la globalisation juridique »

Séminaire du 22 mai 2015 à Barcelone

« Les biens publics comme leviers du développement économique »

(Programme provisoire)

9h00-13h00

Avant-propos et accueil

Jean-Bernard Auby, *Sciences-Po Paris*, président du réseau « Contrats publics dans la globalisation juridique »

Marta Franch, *Profesora de derecho administrativo, Universidad Autónoma de Barcelona (Espagne)*

Antony Taillefait, *Professeur de droit public à l'Université d'Angers (France)* : Présentation des difficultés à identifier la notion de bien public en droit comparé. Les liens de cette notion avec celle de contrat public.

Partie 1 : L'évolution des régimes des biens publics

L'évolution du régime des biens publics en Espagne par Marta Franch, *Profesora de derecho administrativo, Universidad Autónoma de Barcelona* et Lina Reyes, doctorante à *Universidad Autónoma de Barcelona*

L'évolution du régime des biens publics en Italie par Valentina Giomi, *Professore di Diritto amministrativo, Università di Pisa (Italie)*

L'évolution du régime des biens publics en *Common Law* (intervenant à déterminer)

Tour de table sur les autres évolutions nationales

Partie 2 : L'eupéanisation des régimes des biens publics

L'impact du droit de l'Union européenne sur le régime des biens publics

L'impact du droit de la Convention européenne des droits de l'homme par Aurélien Vandeburie, *Maitre de conférences à l'Université Libre de Bruxelles - Avocat au barreau de Bruxelles*

Tour de table sur les autres ordres juridiques nationaux

11.50 - 13h Visite guidée de l'hôpital de Sant Pau

13h00 -15h00 : Déjeuner et réunion du comité de pilotage du réseau

15h00-18h00

Partie 3 : Bien public : concept et notion juridique

Tour de table à propos des questions suivantes : Dans les ordres juridiques, les biens sont-ils distingués selon qu'ils appartiennent ou non à une personne publique ? Dans l'affirmative, comment ces biens sont-ils définis ? Existe-t-il une notion de « bien public », de « domaine public », de « bien d'utilité publique » ? Sa définition est-elle conceptuelle ou énumérative, par exemple à partir d'un recensement cadastral ? Cette distinction aboutit-elle à l'application de régimes juridiques différents ? Dans la négative, les biens affectés à une fin d'utilité publique sont-ils l'objet d'une catégorie particulière ? Existe-t-il un droit de propriété publique ? Les conditions de l'appartenance des biens publics à une personne juridique sont-elles variables selon la nature de cette personne juridique ?

Partie 4 : Les régimes des catégories de biens publics

Droit comparé des régimes des mobiliers urbains, **Vincenzo De Gregorio**, *Sciences-Po Paris*

Table ronde relative aux régimes nationaux des plages

Conclusions : Antony Taillefait, *Professeur de droit public à l'Université d'Angers* et **Aurélien Vandeburie**, *Maitre de conférences à l'Université Libre de Bruxelles - Avocat au barreau de Bruxelles*